

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7/2023

Séance du 13 avril 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	06/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2023

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE.

Pouvoirs : Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, Cyril LEGER donne pouvoir à Yves GILLI.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de fixer le montant des subventions versées associations pour l'année 2023,

Le Maire propose au Conseil Municipal le montant des subventions aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant subventions
Amont	100.00
Association Racines et traditions	500.00
Comité des fêtes du Chaudan	500.00
Comité des fêtes du Cros d'Utelle	500.00
Comité des fêtes d'Utelle	500.00
Comité des fêtes de Figaret	500.00
OCCE école de St Jean	900.00
Poterie Artisanale Utelloise	750.00
Association sportive du Collège Ludovic-Bréa	250.00
Foyer du collège Bréa	100.00
Amicale des Sapeurs Forestiers de Lantosque	100.00
Association des parents d'élèves de St Jean	300.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lantosque	100.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Plan du var	100.00
Les chats du Mercantour	350.00
Chapellenie Laïque de Figaret	300.00
Association sportive du Collège Jean-Salines	250.00
Foyer du Collège Jean-Salines	100.00
Association Utelle Escalade Loisirs Sports	300.00

AR Prefecture

006-210601514-20230413-72023-DE
Reçu le 14/04/2023

En outre le Maire précise que les subventions seront versées aux associations dès lors qu'ils présenteront un dossier complet comprenant : le courrier de demande, les derniers rapports, moral et financier, de l'association.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

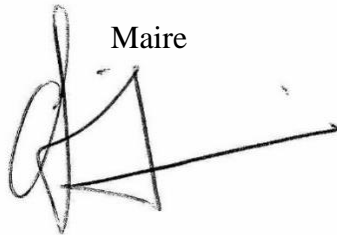
- **ACCEPTE** les montants des subventions sus-énoncés,
- **AUTORISE** l'imputation des crédits au chapitre 65 de l'exercice 2023.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Gilli', written over a light grey rectangular background.